



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air

Question écrite n° 48346

Texte de la question

M. Pierre Ducout rappelle à M. le ministre délégué au logement que, lors du sommet des climats de Berlin en 1995, le gouvernement français avait présenté un programme de lutte contre les émissions de dioxyde de carbone, causes de l'effet de serre, destiné à mettre en application les engagements des participants à la conférence de Rio : stabiliser ces émissions à l'horizon 2000. Ce programme contenait notamment une mesure relevant du conseil des ministres et visant à mettre en conformité avec cet engagement la réglementation thermique dans le bâtiment : réexamen des normes de consommation dans les logements neufs, encadrement du parc jusqu'ici pratiquement libre des bâtiments publics et des bureaux, adaptation du calcul aux apports solaires passifs. Cette nouvelle réglementation devait prendre effet le 1er janvier 1997. Cette échéance ne semble pas devoir être tenue. Aussi lui demande-t-il si le Gouvernement a renoncé à tenir son engagement de 1995. Dans la négative, il souhaiterait connaître l'état d'avancement de cette mise en conformité et le calendrier qui lui est assigné.

Données clés

Auteur : [M. Ducout Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48346

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 769